



CNVMch

Collectif National Vigilance Méthanisation
canal historique

CSNM
Collectif Scientifique National Méthanisation raisonnée

Monsieur le Sénateur,

Nous avons bien reçu votre courrier daté du 29 octobre en réponse au nôtre du 24 septembre relatif à la mission sénatoriale sur la méthanisation. Vous nous y indiquez aimablement que vous restez disponible si nous voulons continuer d'échanger sur le sujet. Nous vous en remercions et souhaitons apporter ces remarques.

La première concerne le peu d'écoute accordée aux collectifs, représentants des populations et riverains vivant les incidences de cette industrie, **affirmation que nous maintenons.**

Si l'on analyse la journée du 12 avril 2021, où sont intervenus en fin de séance pendant 10 minutes Anne Danjou (que vous citez) et François Gillet, tous deux membres du CNVMch, on constate à l'inverse que les autres participants, tous parties prenantes, ont pu s'exprimer longuement et en nombre. Ainsi Sublime Energie représentée par 5 personnes, Biogaz Vallée par 3 personnes, l'Administration et la SAFER par 4 personnes, etc. Vous citez aussi Courcoué (site XXL) et son maire qui est intervenu lui le 9 avril sans rapport avec l'intervention du CNVMch du 12 avril.

Dans votre courrier vous indiquez que *"la méthanisation qui se développe aujourd'hui pose de nombreux problèmes"...* que l'on *"ne pouvait pas auditionner tous les collectifs, le but étant de faire le bilan le plus objectif possible et non pas de dire si tel site ou tel projet est bon ou mauvais"*.

L'objectif du CNVMch était de développer tous les aspects négatifs de l'activité et c'est bien ce qui a été fait dans le peu de temps imparti à nos représentants. Quatre pages de faits et points problématiques présentés par Anne Danjou (PJ) qui n'était pas là pour parler de SON méthaniseur. Nécessairement nous citons de nombreux sites, tous dysfonctionnels, que l'on connaît bien puisque l'on vit à proximité et cela pour illustrer nos propos.

Les lanceurs d'alerte de plus en plus nombreux sur tout le territoire - qui ne sont pas des opposants systématiques mais juste des "suppléments de conscience" - n'ont pas été entendus et sont bien sûr déçus. Ils étaient en droit d'attendre plus de cette mission sénatoriale.

Néanmoins, nous vous remercions pour l'envoi de votre rapport exposé au nom du groupe Ecologiste - Solidarité et Territoires ainsi que de votre tribune parue dans Ouest France, documents expliquant votre point de vue qui effectivement **"diffère quelque peu des conclusions du rapport"**, bien que le rapport sénatorial ait été accepté à l'unanimité. Permettez-nous de relever cette incohérence de positionnement

Contact : cnvmetha@gmail.com / cnvm-ch@orange.fr

<https://www.cnvmch.fr>

<https://www.facebook.com/CNVMchCSNM>

<https://www.facebook.com/Collectif-National-Vigilance-Méthanisation-canal-historique-112787543856463>

En introduction dans Ouest France votre conception est forte puisqu'elle *dénonce le système qui épuise à la fois les agriculteurs et les sols*. Vous soulevez des craintes sur la valeur agronomique du digestat et ses capacités à maintenir le carbone des sols. Comme nous, car il s'agit d'un élément décisif, vous attendez les réponses à venir grâce aux études en cours... Il eut été plus convaincant de se demander pourquoi ces études n'ont pas été conduites avant, et de refuser catégoriquement un développement de la filière avant une réponse claire.

Dans votre contribution au groupe E-ST vous abordez les questions d'équilibre entre réglementation et incitation (par nos impôts), la biomasse essentielle pour l'alimentation humaine et animale, la santé des sols, le déstockage du carbone, le surplus d'azote, l'industrialisation de l'agriculture et ses dérives, l'endettement des agriculteurs, le contrôle des cives, la nécessité de territorialiser la provenance des intrants et leurs distances, les formations essentielles pour les agriculteurs, la couverture des fosses, vous préconisez la diminution du pourcentage de cultures dédiées (15% à ce jour non contrôlé), enfin sur la gestion des risques bien réels (voir la synthèse ministérielle officielle de l'accidentologie du secteur méthanisation Septembre 2021), vous jugez nécessaire de revoir les seuils imposés aux ICPE pour revenir au régime plus contraignant d'autorisation au-dessus de 60 t/j.

Toutes positions, préconisations que nous partageons donc entièrement, qui rejoignent nos préoccupations que nous aurions pu aborder si nous avions été plus nombreux lors des auditions avec plus de temps pour les exposer.

De plus, nous n'avons pas de réponse aux inquiétudes liées au changement climatique, sans doute l'enjeu le plus grave à considérer en priorité.

Sur ce dernier thème, le rapport n'a pas pris en compte l'impact du relargage de CO₂, alors que les avis scientifiques sur ce sujet sont fondamentaux, et qu'ils ont été exposés clairement par nos représentants. Vos formulations synthétiques dans votre réponse qui consistent à répéter à l'envi, en écho complaisant aux arguments du lobby gazier (SOLAGRO, GRDF, ADEME) que *"la méthanisation comme un outil utile à notre transition énergétique"* et *"Chaque apport d'énergie renouvelable qui contribue au mix énergétique est bon à prendre"* sont malheureusement pour le moins inexactes.

En effet, le gaz de méthanisation n'est pas une énergie renouvelable au sens strict. En effet, le caractère renouvelable d'une énergie dépend de la vitesse à laquelle la source se régénère. Or sur 10 molécules de CH₄, au plus trois seulement sont régénérées par la photosynthèse, trois autres le sont dans les océans et les quatre autres restent dans l'atmosphère pour des durées qui se mesurent en siècles voire en millénaires.

Le CH₄, dont la destination est la combustion dégage essentiellement du CO₂, n'est pas une source d'énergie renouvelable, n'en déplaie à ceux, nombreux, qui le soutiennent.

De plus le méthane de méthanisation, en réalité scientifiquement 80 fois plus néfaste que le CO₂, n'est pas non plus une énergie propre puisque les fuites de ce gaz, (sur la durée de vie d'une installation de 20 ans) sont réelles mais non mesurées.

Contact : cnvmetha@gmail.com / cnvm-ch@orange.fr

<https://www.cnvmch.fr>

<https://www.facebook.com/CNVMchCSNM>

<https://www.facebook.com/Collectif-National-Vigilance-Méthanisation-canal-historique-112787543856463>

Les fuites du secteur pétrolier et gazier, et en particulier du réseau de distribution GRTGaz/GRDF, sont évaluées à plus de 5% des émissions mondiales de gaz à effet de serre liées à l'énergie, selon les dernières estimations de l'AIE, dont 60% de ces émissions de méthane proviennent de "*fuites sur la chaîne gazière*". Et il y a évidemment fort à craindre que les fuites des installations de méthanisation que l'on va multiplier, apportent leur part supplémentaire de gaz à effet de serre, de par leur caractère mal maîtrisé, lors des pannes, du processus de fabrication et de l'injection dans les canalisations.

Nous sommes étonnés du manque de questionnements de votre part en direction de ces organismes dont tout le monde attend les calculs, preuve qu'ils n'ont jamais été conduits auparavant.

Cependant vos conclusions vont aussi dans la direction que nous revendiquons puisque vous souhaitez "*une filière réfléchie et durable avec l'affirmation que le regard des citoyens-contribuables est pleinement légitime*".

Nous vous remercions pour ces positions prises au nom de votre groupe politique et vous prions de croire, Monsieur le Sénateur, en l'expression de nos salutations respectueuses.

Le 14 novembre 2021



Jacqueline Mollé / Jean Pierre Le Lan
Représentants du CNVMch pour la Bretagne

P-S : le sujet est vaste mais, dans votre courrier, il manque la réponse à notre question : **Quelle Bretagne demain ?** Il s'agit certes d'une préoccupation régionale mais celle-ci se justifie au regard du nombre d'unités en place et du nombre de projets en cours sur une région déjà très fragilisée par ses élevages intensifs

Contact : cnvmetha@gmail.com / cnvm-ch@orange.fr

<https://www.cnvmch.fr>

<https://www.facebook.com/CNVMchCSNM>

<https://www.facebook.com/Collectif-National-Vigilance-Méthanisation-canal-historique-112787543856463>